RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01064
Numéro SIREN : 495 399 818
Nom ou dénomination : ABALONE TT VENDEE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2022 sous le numéro de dépôt 1566

ABALONE TT VENDÉE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43, RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
495399818 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 10 JAN. 2022
sous le N° 1566
RCS N° 07B1e64

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Certifiés conformes
Le Président

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	7 149.06	7 149.06				
	Fonds commercial (1)	105 620.00		105 620.00	105 620.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	184 923.85	141 848.74	43 075.11	52 197.48	-9 122.37	-17.48
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	170.00		170.00	170.00		
	Prêts	14 162.00		14 162.00	2 242.00	11 920.00	531.67
	Autres immobilisations financières	6 620.00		6 620.00	6 620.00		
	Total II	318 644.91	148 997.80	169 647.11	166 849.48	2 797.63	1.68
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	455 623.50	102.27	455 521.23	629 024.53	-173 503.30	-27.58
	Autres créances	306 088.42		306 088.42	327 221.40	-21 132.98	-6.46
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	7 433.32		7 433.32		7 433.32	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	20 493.70		20 493.70	27 765.27	-7 271.57	-26.19
	Total III	789 638.94	102.27	789 536.67	984 011.20	-194 474.53	-19.76
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 108 283.85	149 100.07	959 183.78	1 150 860.68	-191 676.90	-16.66

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 20 782.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	10 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	277 104.73	346 687.14	-69 582.41	-20.07
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-16 491.06	10 417.59	-26 908.65	-258.30
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	370 613.67	467 104.73	-96 491.06	-20.66
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	377.35	1 464.57	-1 087.22	-74.23
	Emprunts et dettes financières diverses		74 661.44	-74 661.44	-100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 696.09	208 287.52	-62 591.43	-30.05
	Dettes fiscales et sociales	426 339.64	378 283.16	48 056.48	12.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	16 157.03	21 059.26	-4 902.23	-23.28
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	588 570.11	683 755.95	-95 185.84	-13.92
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	959 183.78	1 150 860.68	-191 676.90	-16.66
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	588 570.11	683 755.95		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 304 763.14		3 304 763.14	4 678 328.27	-1 373 565.13	-29.36
Chiffre d'affaires NET	3 304 763.14		3 304 763.14	4 678 328.27	-1 373 565.13	-29.36
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			56 375.53	175 362.86	-118 987.33	-67.85
Autres produits			1 304.27	2 377.08	-1 072.81	-45.13
Total des Produits d'exploitation (I)			3 362 442.94	4 856 068.21	-1 493 625.27	-30.76
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			440 603.56	597 398.40	-156 794.84	-26.25
Impôts, taxes et versements assimilés			84 118.62	107 671.16	-23 552.54	-21.87
Salaires et traitements			2 309 379.39	3 312 273.89	-1 002 894.50	-30.28
Charges sociales			535 808.74	798 593.89	-262 785.15	-32.91
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 877.36	14 087.03	-209.67	-1.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			3.89	5 178.16	-5 174.27	-99.92
Total des Charges d'exploitation (II)			3 383 791.56	4 835 202.53	-1 451 410.97	-30.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-21 348.62	20 865.68	-42 214.30	-202.31
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 524.52	731.30	12 793.22	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	13 524.52	731.30	12 793.22	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	17 108.43	6 462.41	10 646.02	164.74
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	17 108.43	6 462.41	10 646.02	164.74
2. Résultat financier (V-VI)	-3 583.91	-5 731.11	2 147.20	37.47
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-24 932.53	15 134.57	-40 067.10	-264.74
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 129.00	2 494.00	12 635.00	506.62
Produits exceptionnels sur opérations en capital		35 774.89	-35 774.89	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	15 129.00	38 268.89	-23 139.89	-60.47
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 687.53	6 922.25	-234.72	-3.39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		36 063.62	-36 063.62	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	6 687.53	42 985.87	-36 298.34	-84.44
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 441.47	-4 716.98	13 158.45	278.96
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 391 096.46	4 895 068.40	-1 503 971.94	-30.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 407 587.52	4 884 650.81	-1 477 063.29	-30.24
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-16 491.06	10 417.59	-26 908.65	-258.30

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SA'S ABAL'ONE TT VENDEE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 959 183.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 304 763.14 Euros et dégageant un déficit de -16 491.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en ouvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

- Report de paiement des dettes sociales et fiscales
- Indemnisations perçues dans le cadre du chômage partiel

La situation étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur l'entreprise et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel.

La direction de l'entreprise estime qu'à la date d'arrêté des comptes les effets de la crise sanitaire (COVID-19) ne remettent pas en cause la continuité de l'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à l'annonce du 31 mars 2021, les nouvelles mesures de contraintes décidées par le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus, emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières. À ce jour, les effets qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	112 769		
Installations générales agencements aménagements divers	160 194		2 458
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 175		2 297
TOTAL	181 369		4 755
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	8 862		11 920
TOTAL	9 032		11 920
TOTAL GENERAL	303 170		16 675

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			112 769	112 769
Installations générales agencements aménagements divers			162 652	162 652
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 200	22 272	22 272
TOTAL		1 200	184 924	184 924
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			20 782	20 782
TOTAL			20 952	20 952
TOTAL GENERAL		1 200	318 645	318 645

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 149			7 149
Installations générales agencements aménagements divers	115 911	10 805		126 715
Matériel de transport	-508	508		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 769	2 564	1 200	15 133
TOTAL	129 171	13 877	1 200	141 849
TOTAL GENERAL	136 320	13 877	1 200	148 998

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 805				
Matériel de transport	508				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 564				
TOTAL	13 877				
TOTAL GENERAL	13 877				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	102				102
TOTAL	102				102
TOTAL GENERAL	102				102

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	14 162	14 162	
Autres immobilisations financières	6 620	6 620	
Clients douteux ou litigieux	123	123	
Autres créances clients	455 501	455 501	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 574	60 574	
Impôts sur les bénéfices	84 700	84 700	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 725	18 725	
Divers état et autres collectivités publiques	14 425	14 425	
Groupe et associés	75 435	75 435	
Débiteurs divers	52 229	52 229	
Charges constatées d'avance	20 494	20 494	
TOTAL	802 988	802 988	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 920		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	377	377		
Fournisseurs et comptes rattachés	145 696	145 696		
Personnel et comptes rattachés	208 626	208 626		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 162	28 162		
Taxe sur la valeur ajoutée	160 265	160 265		
Autres impôts taxes et assimilés	29 287	29 287		
Autres dettes	16 157	16 157		
TOTAL	588 570	588 570		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	10 000			10 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Dans le cadre de l'application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, le fonds commercial inscrit à l'actif a fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture.

La valeur actuelle du fonds de commerce étant estimée au moins égale à sa valeur comptable, il n'a été procédé à aucune dépréciation du fonds commercial.

Le fonds de commerce ayant une durée illimitée, notre société n'a pas opté pour l'amortissement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	66 654
Total	66 654

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 280
Dettes fiscales et sociales	120 868
Autres dettes	16 157
Total	189 682

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 494
Total	20 494

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 919 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	60 468
Total (1)	60 468

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	374 267
Total	374 267

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				42 080	42 080
Amortissements					
- dotations de l'exercice				8 416	8 416
Total				8 416	8 416
Redevances payées					
- exercice				7 879	7 879
Total				7 879	7 879
Redevances restant à payer					
- entre 1 et 5 ans				10 519	10 519
- à plus de 5 ans				23 669	23 669
Total				34 188	34 188
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				421	421
Total				421	421
Montant en charge sur l'exercice				7 879	7 879

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 373
moins de 35 ans	plus de 30 ans	93
Engagement total		2 466

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.75%

ABALONE TT VENDÉE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43, RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
495399818 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 JUIN 2021

TROISIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance du résultat déficitaire de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de -16491,06 euro(s), du poste "Autres réserves" de l'exercice précédent d'un montant de 277104,73 euro(s) et après imputation du déficit sur le poste « autres réserves », l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant total de 260613,67 euro(s) comme il suit :

- dotation du poste « autres réserves » : euro(s) ;
- dividendes : euro(s).

MONTANT DE DIVIDENDES

Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de euro(s) par action.
Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2019	x	x	80 000,00 €
31.12.2018	x	x	45 000,00 €
31.12.2017	x	x	300 000,00 €

ABALONE TT VENDÉE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43, RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
495399818 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 JUIN 2021

TROISIÈME RÉSOLUTION BIS
AFFECTATION DU RÉSULTAT
Après avoir pris connaissance du résultat déficitaire de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de -16491,06 euro(s), du poste "Autres réserves" de l'exercice précédent d'un montant de 277104,73 euro(s) et après imputation du déficit sur le poste « autres réserves », l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant total de 260613,67 euro(s) comme il suit :

- dotation du poste « autres réserves » : 613,67 euro(s);
- dividendes : 260000 euro(s).

MONTANT DE DIVIDENDES
Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 26 euro(s) par action.
Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2019	x	x	80 000,00 €
31.12.2018	x	x	45 000,00 €
31.12.2017	x	x	300 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone TT Vendée

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
SAS Abalone TT Vendée
43 Rue Bobby Sands Z.A.C. de la Lorie 44814 SAINT-HERBLAIN CEDEX

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone TT Vendée

43 Rue Bobby Sands Z.A.C. de la Lorie 44814 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société SAS Abalone TT Vendée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Abalone TT Vendée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 26 mai 2021

KPMG SA

Yohann Bossard
Signé avec oodrive_sign
Associé

Yohann Bossard

KPMG

26/05/2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT VENDEE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 43 RUE BOBBY SANDS 44800 ST HERBLAIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 49539981800030 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 149	AG 7 149		
	Fonds commercial (1)	AH	105 620	AI	105 620	105 620
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	184 924	AU 141 849	43 075	52 197
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	170	BE	170	170
	Prêts	BF	14 162	BG	14 162	2 242
	Autres immobilisations financières*	BH	6 620	BI	6 620	6 620
	TOTAL (II)	BJ	318 645	BK 148 998	169 647	166 849
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	455 624	BY 102	455 521	629 025
	Autres créances (3)	BZ	306 088	CA	306 088	327 221
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	7 433	CG	7 433	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	20 494	CI	20 494	27 765
	TOTAL (III)	CJ	789 639	CK 102	789 537	984 011
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 108 284	1A 149 100	959 184	1 150 861

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 20 782 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT VENDEE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	277 105	346 687
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(16 491)	10 418
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	370 614	467 105
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	377	1 465
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		74 661
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	145 696	208 288
	Dettes fiscales et sociales	DY	426 340	378 283
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	16 157	21 059
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	588 570	683 756
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	959 184	1 150 861

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	588 570	683 756
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 050

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT VENDEE — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	3 304 763	FH		FI	3 304 763	4 678 328
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 304 763	FK		FL	3 304 763	4 678 328
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	56 376	175 363
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 304	2 377
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 362 443	4 856 068
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	440 604	597 398
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	84 119	107 671
	Salaires et traitements*					FY	2 309 379	3 312 274
	Charges sociales (10)					FZ	535 809	798 594
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	13 877	14 087
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	5 178
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 383 792	4 835 203
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(21 349)	20 866
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13 525	731
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	13 525	731
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17 108	6 462
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	17 108	6 462
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 584)	(5 731)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(24 933)	15 135

EAMTLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT VENDEE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 129	2 494
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		35 775
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 129	38 269
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 688	6 922
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		36 064
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 688	42 986
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 441	(4 717)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 391 096	4 895 068
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 407 588	4 884 651
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(16 491)	10 418

RENVOIS									Exercice N	Exercice N-1
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières							HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *							HP		
	- Crédit bail immobilier							HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)							HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD		
(9)	Dont transferts de charges							A1	56 376	173 893
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5					A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9					
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7					

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	6 688	15 129

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

SAS ABALONE TT VENDEE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 959 183.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 304 763.14 Euros et dégageant un déficit de -16 491.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en ouvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

- Report de paiement des dettes sociales et fiscales
- Indemnisations perçues dans le cadre du chômage partiel

La situation étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur l'entreprise et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel.

La direction de l'entreprise estime qu'à la date d'arrêté des comptes les effets de la crise sanitaire (COVID-19) ne remettent pas en cause la continuité de l'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à l'annonce du 31 mars 2021, les nouvelles mesures de contraintes décidées par le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus, emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières. À ce jour, les effets qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	112 769		
Installations générales agencements aménagements divers	160 194		2 458
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 175		2 297
TOTAL	181 369		4 755
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	8 862		11 920
TOTAL	9 032		11 920
TOTAL GENERAL	303 170		16 675

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			112 769	112 769
Installations générales agencements aménagements divers			162 652	162 652
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 200	22 272	22 272
TOTAL		1 200	184 924	184 924
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			20 782	20 782
TOTAL			20 952	20 952
TOTAL GENERAL		1 200	318 645	318 645

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 149			7 149
Installations générales agencements aménagements divers	115 911	10 805		126 715
Matériel de transport	-508	508		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 769	2 564	1 200	15 133
TOTAL	129 171	13 877	1 200	141 849
TOTAL GENERAL	136 320	13 877	1 200	148 998

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 805				
Matériel de transport	508				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 564				
TOTAL	13 877				
TOTAL GENERAL	13 877				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	102				102
TOTAL	102				102
TOTAL GENERAL	102				102

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	14 162	14 162	
Autres immobilisations financières	6 620	6 620	
Clients douteux ou litigieux	123	123	
Autres créances clients	455 501	455 501	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 574	60 574	
Impôts sur les bénéfices	84 700	84 700	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 725	18 725	
Divers état et autres collectivités publiques	14 425	14 425	
Groupe et associés	75 435	75 435	
Débiteurs divers	52 229	52 229	
Charges constatées d'avance	20 494	20 494	
TOTAL	802 988	802 988	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 920		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	377	377		
Fournisseurs et comptes rattachés	145 696	145 696		
Personnel et comptes rattachés	208 626	208 626		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 162	28 162		
Taxe sur la valeur ajoutée	160 265	160 265		
Autres impôts taxes et assimilés	29 287	29 287		
Autres dettes	16 157	16 157		
TOTAL	588 570	588 570		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	10 000			10 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Dans le cadre de l'application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, le fonds commercial inscrit à l'actif a fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture.

La valeur actuelle du fonds de commerce étant estimée au moins égale à sa valeur comptable, il n'a été procédé à aucune dépréciation du fonds commercial.

Le fonds de commerce ayant une durée illimitée, notre société n'a pas opté pour l'amortissement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	66 654
Total	66 654

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 280
Dettes fiscales et sociales	120 868
Autres dettes	16 157
Total	189 682

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 494
Total	20 494

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 919 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	60 468
Total (1)	60 468

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	374 267
Total	374 267

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				42 080	42 080
Amortissements					
- dotations de l'exercice				8 416	8 416
Total				8 416	8 416
Redevances payées					
- exercice				7 879	7 879
Total				7 879	7 879
Redevances restant à payer					
- entre 1 et 5 ans				10 519	10 519
- à plus de 5 ans				23 669	23 669
Total				34 188	34 188
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				421	421
Total				421	421
Montant en charge sur l'exercice				7 879	7 879

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 373
moins de 35 ans	plus de 30 ans	93
Engagement total		2 466

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.75%

ARRIVE LE
10 JAN. 2022
GREFFE TRIBUNAL
COMMERCE

47,90

DEPOT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après l'ensemble des documents comptables relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, ainsi qu'un chèque d'un montant de 47.90 euros à l'ordre du greffe du tribunal de commerce.

Merci de bien vouloir transmettre les récépissés de dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Claire BAUDET
43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Claire BAUDET